COMMUNE DE MONTVERNIER (73300)
☎ : 04.79.64.28.26
E.mail : contact@montvernier-mairie.fr

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 27 JUIN 2025

Présents : CROSAZ Daniel Maire, JUSOT Thierry, CROSAZ Hervé, BLANC Jacques Adjoints, FOUQUET Marie, CROSAZ-CARILLON Vincent, DUC Christian, FARDEAU Séraphin, PELLICER Sabine.
Absents : SZYMONIAK Romain
Secrétaire de séance : CROSAZ Hervé

Début de séance : 20h00

1) Approbation du compte-rendu du 9 avril 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2) Participation financière cantine 2025/2026 :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que pour les familles de Montvernier le repas est facturé à 12.25€. Actuellement, les familles de la Tour en Maurienne règlent leur part selon le quotient familial et Monsieur le Maire propose qu'à la rentrée de septembre 2025/2026 il en soit de même pour les familles de Montvernier. Le calcul du reste à charge pour les familles de Montvernier resta inchangé.
Les éléments pour le calcul du quotient familial (CAF ou avis d'imposition) seront à transmettre en septembre et en janvier des années scolaires.
Vote pour à l'unanimité

3) Participation financière transport scolaire 2025/2026 :

Monsieur Le Maire fait connaitre au Conseil Municipal que la participation financière du transport scolaire n'a plus lieu d'être car La Région rend le transport scolaire gratuit pour tous les enfants de maternelle et élémentaire sur l'ensemble des 11 départements. Cette offre est uniquement applicable aux élèves transportés par La Région.

4) Emploi saisonnier (Job d'été) - service technique :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il avait été décidé en début d'année de ne recruter qu'un seul emploi saisonnier, pour un jeune de la commune, pendant la période du 1er Juillet au 31 Août 2025 pour une période maximale de 15 jours.
A ce titre, l'emploi sera à temps complet, soit 35 heures par semaine, dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques, entretien, espaces verts et voirie.
Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une candidature a été déposée.
Candidature acceptée **- Vote pour à l'unanimité**

5) Achat terrain pour la future Station Epuration (STEP) :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le notaire a en sa possession tous les éléments pour l'achat des parcelles pour avoir les 3000m² nécessaire à l'implantation de la future STEP.
Les parcelles retenues sont les suivantes : Section D 1921 (368m²), 1927 (256m²), 1928 (256m²), 1929 (434m²), 1930 (1090m²), 1931 (247m²), 1934 (278m²).
Vote pour à l'unanimité

6) <u>Demande de droits de passage servitude sur les terrains pour accéder à la future Station Epuration (STEP) :</u>

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une lettre a été envoyé à tous les propriétaires pour le passage des tuyaux d'acheminement jusqu'à la STEP. Le notaire fera par la suite les documents pour les droits de passage avec chaque propriétaire.
Vote pour à l'unanimité

7) <u>Mise à disposition du secrétariat de la mairie pour l'Association Foncière Pastorale « Le Mélèze » de Montvernier (AFP) :</u>

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le secrétariat de mairie est mis à disposition pour effectuer des tâches administratives pour le compte de l'AFP « Le Mélèze » de Montvernier.
Pour rappel, le tarif appliqué concernant les heures effectuées est au prix de 25€/ l'heure.
Monsieur Le Maire propose de reconduire ce tarif.
Vote pour à l'unanimité

8) <u>Gouvernance – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan dans le cadre d'un accord local :</u>

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, un accord local, fixant à 41 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune réparti en fonction de la population de chaque commune. (Ce qui est une reconduction de ce qui était fait jusqu'à maintenant)
Vote pour à l'unanimité

9) <u>Subventions aux associations accordées au titre de l'année 2025 :</u>

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux Associations suivantes :

- Association Sport et Handicap de Maurienne	150 €
- La ligue contre le Cancer	150 €
- Comité des Fêtes	200 €
- Atelier déco de Montvernier	100 €
- Maurienne Judo	100 €
- Club des Mûrs-Mûres	150 €
- MLD VTT	100 €

Vote pour à l'unanimité

10) <u>Décision Modificative au chapitre 13.</u>

À la suite d'une erreur d'imputation concernant le versement d'une subvention, au compte 1313 au lieu du compte 1323.
Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer un virement au chapitre 13, expliquant que cela ne modifie pas le budget.
Vote pour à l'unanimité

11) <u>Questions et informations diverses.</u>

Monsieur Le Maire fait connaitre au Conseil Municipal qu'à la suite de la déclaration de la place à feu au Fragnin, les pompiers se sont rendus sur site pour contrôler les lieux. Ils ont indiqué que le barbecue du Fragnin n'était pas assez sécurisé, il faut le faire proche de la route avec une dalle pour limiter les risques d'incendie. Suite à l'appel de Monsieur Le Maire auprès du SDIS 73, il est recommandé de créer une plate-forme sans herbe pour des raisons de sécurité.

<u>Fin de séance</u> ***:*** 22 h 15

Secrétaire de séance
Hervé CROSAZ

Le Maire, Daniel CROSAZ